



Arrêté n° A-DG-A-2023-7
donnant délégation de fonctions et de signature
à Monsieur Benoît SOHIER
pour représenter le Président du Conseil
départemental à la signature de la convention
d'opération de revitalisation du territoire de
Saint-Malo Agglomération

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3221-3;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Jean-Luc CHENUT en qualité de Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;

Considérant que **Monsieur Benoît SOHIER** a été élu conseiller départemental du canton de Combourg ;

Considérant l'invitation du 24 octobre 2023 relative à la signature de la convention d'opération de revitalisation du territoire de Saint-Malo Agglomération ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Benoît SOHIER**, conseiller départemental d'Ille-et-Vilaine, pour signer la convention d'opération de revitalisation du territoire de Saint-Malo Agglomération à l'occasion de la cérémonie officielle organisée à cette fin le 18 décembre 2023.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis en Préfecture et publié sur le site du Département d'Ille-et-Vilaine.

Rennes, le 15 DEC. 2023

Le Président,

Jean-Luc CHENUT